

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Compte rendu du conseil de communauté du 15/02/2018

L'an deux mille dix huit, le quinze février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, dûment convoqués par le Président Yves SEJOURNE, le premier février deux mille dix huit, se sont réunis à Mirecourt (Espace Flambeau).

Présents :

Messieurs et Mesdames

ADAM Christine - ANNEN Bernard - AUBRY Gérard - AUBRY Pascal - BABOUHOT Nathalie - BARBE Alain - BARBIER Élisabeth - BASTIEN Denis - BISCH Stéphane - BLONDELLE Marc - BOURGEOIS Daniel - BREGEOT Jean-Marie - BRIE Jack - CHAPELIER Thierry - CHERPITEL Philippe - CHERRIER Didier - CHIARAVALLI Danièle - CITOYEN Patrick - COMESSE Laurent - COMESSE-DAUTREY Colette - COUSOT Gérard - COUSOT Jean-Luc - CROCHETET Pascal - CUSSENOT Bernadette - DAVAL Philippe - DELLUPO Colette - DUC Jean-Louis - FERRATIER Philippe - FORTERRE Michel - FRANQUEVILLE Joachim - FY Patrice - GERARD Jean-Claude - GIRON Philippe - GODARD Alain - GREPINET Gérard (S) - HALLUIN Jean-Christophe - HANCE Valérie (S Chauffecrt) - HENRION Edwige - HERBELOT Yveline - HUEL Jean-Luc - HURIOT Joris - JEANDEL Arnaud - LARCHER Philippe - LE DREAU Georges - LITAIZE Jean-Claude - MAILLARD Dominique - MAIRE Claude - MALLERET Fabien - MANGIN Jean-Marie - MARA Hervé - MARTIN François - MARULIER Gérard - MOINE Marie-Odile - MOREAU Christian - MULOT Louis - NICOLAS Corinne - NICOLAS Philippe - NOEL Gérald - OSWALD André - PERREIN Philippe - PERRIN Denny - PERRIN Hervé - PICARD Christian - PIROUE Béatrice - PREAUT Marie-Laure - PREVOT-PIERRE David - RAMBAUT Patrick - RENAUX Serge - RUGA Roland - SANCIER Jean-Claude - SÉJOURNÉ Yves - SERDET Daniel - SIMONIN Anne - TALLOTTE Claude - THOMAS Jean-Marie - THOUVENIN Christian - TISSIER Philippe - VAILLANT Christian - VALANCE Serge - VAUBOURG Jean - VIDAL Marie-Françoise - VIRION Jean-François.

Absents excusés :

ADAM Monique - CHARLES Bernard - CLEMENT Valérie - CLAUDEL Jean-Marie - CLOCHEY Alain - DARTOIS Yves - DEL Michel - EVROT Bernard - FERRY Jean-Luc - GAND Jean-Michel - GEORGES Lina - JAMIS Patrice - JEANMAIRE Roger - LAIBE Jean-François - MAJOREL David - MARCHAL Marie - MARCHAL-LABAYE Christine - MOREL Gérard - PINOS Joël - POTHIER Gabriel - TOCQUARD Roland - TRELAT Janine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pouvoir de CHARLES Bernard à PICARD Christian, de CLAUDEL Jean-Marie à BASTIEN Denis, de CLOCHEY Alain à COMESSE-DAUTREY Colette, de DARTOIS Yves à ADAM Christine, de EVROT Bernard à SERDET Daniel, de FERRY Jean-Luc à SÉJOURNÉ Yves, de JAMIS Patrice à CITOYEN Patrick, de LAIBE Jean-François à VIDAL Marie-Françoise, de MOREL Gérard à FERRATIER Philippe, de TOCQUARD Roland à THOUVENIN Christian, de TRELAT Janine à HURIOT Joris.

Secrétaire de séance : HENRION Edwige

Quorum : 81 présents + 11 pouvoirs = 92 votants.

L'ordre du jour de la séance :

- Présentation de l'association d'insertion la Bouée ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 9 janvier 2017) ;
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 9 janvier 2017) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

1. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2018 ;
2. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement ;
3. Comptes de gestions 2017 ;
4. Comptes administratifs 2017 ;
5. Affectations de résultats 2017 ;
6. Débat d'orientation budgétaire 2018 ;
7. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur l'examen de la gestion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt pour les exercices 2014 à 2016 ;
8. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2018 ;
9. Frais scolaires 2016-2017 de l'école d'Oëlleville ;
10. Motion de soutien à l'Agence de l'eau Rhin Meuse ;
11. Adhésions au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) et au Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Milieux Aquatiques (SATEMA) ;
12. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023 ;
13. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
14. Questions et informations diverses.

- **Présentation de l'association d'insertion la Bouée ;**

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ; VOTE : unanimité**

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2017-73 du 27/11/17** : Signature d'une convention avec la société FREE KART 88 ayant pour objet de fixer les conditions et les modalités de réalisation de travaux de raclage et / ou de salage relatif à la viabilité hivernale sur les voies de communication de l'Aéropôle Sud Lorraine et de la station de transit des déchets ménagers située à Ramecourt ;
- **Décision n°2017-74 du 12/12/17** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 7 novembre 2017 jusqu'au 28 février 2019 avec Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire « terres de Légendes » ;
- **Décision n°2017-75 du 18/12/17** : Signature de sept actes d'engagements correspondants aux sept lots du marché d'assurance pour un montant total de 59 891,27 € annuel ;
- **Décision n°2017-76 du 29/12/17** : Fixation des loyers mensuels de deux logements situé 18bis rue Clémenceau à Mirecourt : studio 161 € - 4 pièces 260 € ;
- **Décision n°2017-77 du 29/12/17** : AE programme pluriannuel d'entretien de la Gitte amont et ses affluents 2018-2023 avec BK Environnement pour 125 860,56 € TTC ;
- **Décision n°2018-01 du 04/01/18** : Signature d'une convention de mise à disposition de deux agents contractuels à compter du 1er janvier 2018, en vue d'exercer occasionnellement les fonctions d'agent d'entretien auprès de la commune de MIRECOURT ;
- **Décision n°2018-02 du 04/01/18** : Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour une étude de mise en place de la compétence GEMAPI sur le Bassin Versant du Cône ;
- **Décision n°2018-03 du 12/01/18** : Signature de conventions d'occupation temporaire des locaux des multi-accueils intercommunaux de Mirecourt avec l'association « Les P'tits Diables » et de Ville sur Illon avec l'association « Pap'illon » pour la période 2018-2020 ;
- **Décision n°2018-04 du 19/01/18** : Fixation du loyer mensuel des bureaux au 3^e étage du site de Dompain à compter du 1er janvier 2018 : 11,28 €/m² ;
- **Décision n°2018-05 du 25/01/18** : Signature de conventions de mise à disposition d'un adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1er janvier 2018, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès de cinq communes de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompain ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- **Décision n°2018-06 du 25/01/18** : Fixation des tarifs du musée de la lutherie et de l'archèterie françaises ;
- **Décision n°2018-07 du 25/01/18** : Fixation des tarifs de la maison de la musique mécanique et de la dentelle ;
- **Décision n°2018-09 du 25/01/18** : Réduction de 50% de la participation pour occupation piscine de septembre à décembre 2017 pour les trois associations ;
- **Décision n°2018-10 du 05/02/18** : Convention avec Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action (EVODIA) d'utilisation du quai de transit des OM à Ramecourt ;
- **Décision n°2018-11 du 07/02/18** : Convention de Mise à disposition à titre gratuit des locaux de l'école d'Oelleville avec les associations FDFR88 pour l'année scolaire 2017-2018 et AFR Oelleville pour la période des vacances d'été ;
- **Décision n°2018-12 du 09/02/18** : Signature d'une convention de mise à disposition de deux agents contractuels à compter du 1er janvier 2018, en vue d'exercer les fonctions de MNS auprès de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien ;
- **Décision n°2018-13 du 09/02/18** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent à compter du 1er janvier 2018, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès de trois communes de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire ;

➤
VOTE : unanimité

• **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**

- **Décision n°2017-35B du 14/11/17** : Achat d'un terrain à Poussay pour l'aménagement d'une zone d'activité économique ;
- **Décision n°2017-36 du 12/12/17** : Plan de financement de la micro-crèche à Madegney ;
- **Décision n°2017-37 du 12/12/17** : Règlement intérieur commun avec la commune et le CCAS de Mirecourt.
- **Décision n°2017-38 du 12/12/17** : Modification du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint administratif principal 2ème classe ;
- **Décision n°2018-01 du 23/01/18** : Modification du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint du patrimoine ;
- **Décision n°2018-02 du 06/02/18** : Commune de MADEGNEY-Travaux d'assainissement complémentaires-Demande de subvention auprès de l'AERM et du CD 88 ;
- **Décision n°2018-03 du 06/02/18** : Equipement en auto-surveillance du réseau assainissement-Déverses des PR du Neuf Moulin et du Pont Neuf-Demande de subvention du CD 88 ;
- **Décision n°2018-04 du 06/02/18** : Plan de financement salon économique ;

VOTE : unanimité

I. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2018

Conformément à l'article L1609 nonies C alinéa IV du Code Général des Impôts, le conseil communautaire doit, avant le 15 février de chaque année, communiquer un montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres.

Le bureau propose de délibérer au sujet des montants des attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2018 sur la base des calculs établis.

Il est précisé que ces montants seront ajustés en fonction des travaux de la CLECT et que les attributions de compensations définitives seront votées en fin d'année par le Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
- fixe le montant des attributions de compensation prévisionnelles tel que présenté dans le tableau en annexe ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- décide que les versements aux communes des attributions de compensation se feront par acomptes tous les deux mois, sur la base de 1/6ème du montant de l'attribution de compensation prévisionnelle ;
- précise que ce montant sera ajusté en cas d'éléments nouveaux en fonction de l'attribution de compensation définitive qui sera établie par la CLECT et validée par le Conseil Communautaire ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

2. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent : Budget principal

- logiciel de comptabilité/ressources humaines pour un montant de 5 468 € TTC (OP 51 -2051-820) ;
- logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme pour un montant de 3 000 € TTC (OP 51-2051-020);
- subventions vélos électriques pour un montant de 4 110 € TTC (OP 58-20421-830) ;
- subventions protocole « habitez mieux » et PIG pour un montant de 15 000 € TTC (OP 35 20422 820);

3. Comptes de gestion 2017

Le Conseil de Communauté délibère au sujet des comptes de gestion 2017 de la communauté de communes.

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

4 Abstentions MM. FY, HURIOT et CITOYEN (+ 1 pouvoir) :

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

4. Comptes administratifs 2017

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie THOMAS, **seul candidat et élu à l'unanimité par l'assemblée**, le Président Yves SEJOURNE ayant quitté la salle, délibérant sur les 3 comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par le Président, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins 1 voix le Président étant sorti et **4 Abstentions MM. FY, HURIOT et CITOYEN (+ 1 pouvoir)** :

- donne acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
- constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion 2017 ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- adopte les comptes administratifs de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Budget principal :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 911 522,78 €	1 751 220,37 €	-1 160 302,41 €
FONCTIONNEMENT	8 353 474,43 €	12 019 537,73 €	3 666 063,20 €

Restes à réaliser :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	1 345 361,00 €	1 202 190,00 €	-143 171,00 €

Budget annexe Aéroport :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	1 077 659,32 €	1 077 659,32 €	0 €
FONCTIONNEMENT	976 059,03 €	976 059,03 €	0 €

Budget annexe Assainissement :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 140 255,63 €	2 937 478,62 €	797 222,99 €
FONCTIONNEMENT	1 312 173,14 €	2 581 162,43 €	1 268 989,29 €

Restes à réaliser :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 189 100,00 €	2 082 484,00 €	-106 616,00 €

5. Affectations de résultats 2017

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins **4 Abstentions MM. FY, HURIOT et CITOYEN (+ 1 pouvoir)** :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

Décide d'affecter les résultats 2017 du budget principal au **budget primitif principal** 2018 de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire :

	Dépenses	Recettes
Investissement recette affectation c/ 1068		1 303 473.41 €
report 002	F	2 362 589.89 €
report 001	I	1 160 302.41 €

d'affecter les résultats 2017 du budget assainissement au **budget primitif assainissement** 2018 de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire :

	Dépenses	Recettes
report 002	F	1 268 989.29 €
report 001	I	797 222.99 €

6. Débat d'orientations budgétaires 2018

La loi prévoit qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Le rapport en pièce jointe reprend les orientations budgétaires pour 2018 qui ont introduit le débat.

7. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur l'examen de la gestion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt pour les exercices 2014 à 2016

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes Grand Est sur l'examen de la gestion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt pour les exercices 2014 à 2016 en date du 5 septembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-9 du Code des Juridictions Financières, ce rapport sera communiqué à l'ensemble des communes membres.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur l'examen de la gestion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt pour les exercices 2014 à 2016.

8. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires 2018

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reconduire la participation financière 2017 au titre de la gestion des réseaux unitaires pour les communes reliées à un système d'assainissement collectif (185 494,52 € TTC) au titre de l'année 2018, la clé de répartition communale de la dite participation est définie de la manière suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

	% 2018	MONTANT 2018
HYMONT	0,00%	0,00 €
MATTAINCOURT	4,08%	7 568,18 €
MIRECOURT	70,02%	129 883,27 €
POUSSAY	14,84%	27 527,39 €
RAMECOURT	3,71%	6 881,85 €
PUZIEUX	3,89%	7 215,74 €
JUVAINCOURT	3,46%	6 418,11 €
TOTAL		185 494,52 €

9. Frais scolaires 2016-2017 de l'école d'Oëlleville

Le conseil de Communauté prend connaissance des frais scolaires de fonctionnement, année 2016/2017 dont le coût total réel s'élève à 96 190.52 € (élémentaire 46 741.75 €, maternelle 49 448.77 €),
Coût par élève : **élémentaire 865.59 €, maternelle 1 373.58 €.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, détermine la participation de chaque commune comme suit :

	ELEMENTAIRE			MATERNELLE		
	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT
CCMD	43	37 220,28		32	43 954,46	
COURCELLES	10	8 655,88		4	5 494,31	
JUVAINCOURT	1	865,59		0	0,00	
MENIL EN XAINTOIS	0	0,00		0	0,00	
MIRECOURT	0	0,00		0	0,00	
TOTAL	54	46 741,75		36	49 448,77	
			TOTAL	96 190,55		
Rappel coûts année 2015/2016						
ELEMENTAIRE		619,50 €				
MATERNELLE		1 360,56 €				

10. Motion de soutien à l'Agence de l'eau Rhin Meuse

Les élus de la Communauté de Communes ont pris connaissance du projet de loi de finances 2018 prévoyant une réduction inquiétante des moyens financiers et humains alloués aux Agences de l'Eau alors même que le Ministère leur demande d'élargir leurs domaines d'action à la biodiversité terrestre et à l'adaptation au changement climatique. Cela s'ajoutant aux prélèvements effectués sur les chambres consulaires et aux restrictions de dotations des collectivités locales, ce projet pourrait réduire significativement les capacités d'investissement en matière d'assainissement, de renouvellement des réseaux d'eau, de préservation des milieux aquatiques, qui sont fortement soutenus par les Agences de l'Eau.

Considérant que :

- la ressource en eau est plus que jamais un facteur déterminant pour l'attractivité et le développement des territoires ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

- que l'expertise et les aides financières apportées par les Agences de l'Eau aux collectivités, industriels, artisans, agriculteurs et associations, sont essentielles à l'activité économique et à l'emploi ;
- la mise en place d'un plafond des redevances perçues impliquant que l'ensemble des recettes supérieures à ce montant soit automatiquement reversé au budget de l'Etat est un détournement de l'objectif de ces redevances payées dans le cadre d'un service de l'eau dont la finalité affichée est un retour aux politiques de gestion de l'eau et non le financement des opérateurs de la biodiversité (Agence Française pour la Biodiversité, Parcs Nationaux, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ;
- le projet de loi est de nature à entraver l'atteinte des objectifs Européens fixés par la Directive Cadre sur l'Eau pour 2021 et 2027, pour lesquels les Territoires sont engagés aux côtés des Agences de l'Eau ;

Les élus du Conseil Communautaire, alertent :

- Sur les conséquences d'une diminution des moyens d'intervention des Agences de l'Eau au moment où les collectivités locales se voient confier la nouvelle compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 ;
- Sur l'importance de conserver le principe « Pollueur-Payeur » comme modèle de gestion de l'Eau faisant la renommée de la France ;
- Sur les engagements forts de la Communauté de Communes aux côtés des services de l'Etat, du Département des Vosges, et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour mener une politique exemplaire en matière de préservation de la ressource en Eau dans le cadre d'un Contrat de Partenariat pluriannuel dont l'avenir pourrait être menacé par les dispositions financières à venir ;

Après en avoir débattu, les élus de la Communauté de Communes :

- Déplorent les prélèvements annoncés sur les budgets des Agences de l'Eau, et craignent que ceux-ci soient de nature à compromettre l'équilibre financier des Agences et donc l'éventail et le taux des aides qu'elles pourront attribuer pour la préservation et la saine gestion de la ressource en Eau ;
- Préconisent d'abandonner le principe d'un plafonnement des redevances des Agences de l'Eau, ce mécanisme étant antagoniste des exigences croissantes en matière d'actions environnementales tout en risquant d'impacter à la hausse les factures d'eau pour les usagers ;
- S'étonnent de la demande de réduction des effectifs faite aux Agences de l'Eau, tandis que leurs missions s'élargissent ;
- Demandent que les Agences de l'Eau continuent d'œuvrer dans la proximité des acteurs locaux et que soit préservé l'exercice de la démocratie locale au sein des Comités de Bassin, clés de l'adhésion des élus et citoyens aux politiques de gestion de l'Eau.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la présente motion.

11. Adhésion au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration (SATESE)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration proposé par le Conseil Départemental des Vosges pour la période 2018-2020.

12. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023.

Unanimité moins une voix contre (M. J-Marie MANGIN) et une abstention (M. Serge RENAUX)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE

13. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de transférer l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) au syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales.

A noter que l'animation et la mise en œuvre du programme d'action sera du ressort de la communauté de communauté dans le respect de ses compétences propres.

14. Questions et informations diverses

14-A Délibération pour versement en 2018 des subventions 2017.

Structure porteuse	Siège social	Projet	Objet de la demande	Date manifestation	Coût total projet	Subvention demandée	Taux	Avis commission	Proposition du bureau	Taux proposé
Aéro-club du Xaintois	Aéroport Epinal Mirecourt 88500 JUVAINCOURT	Baptêmes.....	Convention (baptêmes-2 brevet)	2017	2 000 €	2 000 €	/	Favorable	2 000 €	/
Ecomusée brasserie Ville sur Illon	Route de Mirecourt 88270 VILLE SUR ILLON	Plan incliné cave	Régionale	2017	3 971 €	2 000 €	50,37%	Favorable	2 000 €	50,37%
JMF Mirecourt	Mairie 32, rue du Général Leclerc 88500 MIRECOURT	Spectacles Jeune Public	Locale	27-avr-17	8 400 €	2 000 €	23,81%	Favorable	2 000 €	23,81%
TOTAL					14 371 €	6 000 €			6 000,00 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser les trois subventions de 2017 pour 6000€.

14-B Admission en non-valeur d'un montant de 2994,47 € (1921,09 € et 1073,38 € pour le service des OM (Budget Assainissement)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'admission en non-valeur de ces créances du budget assainissement – partie OM - et autorise son Président et le Comptable à effectuer les écritures comptables correspondantes.

14-C Information est donnée au conseil communautaire de la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de l'Avière.

14-D SMIC des Vosges : adhésions de Frébécourt, Puzieux et du syndicat scolaire du secteur du Tholy.

14-E Vote à l'unanimité d'une subvention de 1.500 € au café l'Utopic pour son festival qui aura lieu début juillet.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h45.